

POINT SUR LES CONSEILS DES MINISTRES DES PAYS DE LA ZONE UEMOA

Semaine du 04 au 10 septembre 2026

Sommaire

<i>BENIN</i>	2
<i>BURKINA FASO</i>	2
<i>COTE D'IVOIRE</i>	9
<i>GUINEE BISSAU</i>	11
<i>MALI</i>	11
<i>NIGER</i>	11
<i>SENEGAL</i>	11
<i>TOGO</i>	14
Disclaimer	15



Au titre des conseils de ministres des pays de la zone UEMOA, les équipes de la SA2IF vous présentent le résumé suivant.

BENIN

A la date du 03 septembre 2026, aucune information nouvelle sur une réunion du Conseil des ministres du Bénin n'a été publiée depuis celle du mercredi 2 septembre 2026.

BURKINA FASO

Le Conseil des ministres s'est tenu à Bobo-Dioulasso, le jeudi 10 septembre 2026, en séance ordinaire, de 09 H 00 min à 12 H 53 min, sous la présidence du Camarade Capitaine Ibrahim TRAORE, Président du Faso, Président du Conseil des ministres.

AU CHAPITRE DES MESURES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

✓ AU TITRE DU MINISTERE DE LA GUERRE ET DE LA DEFENSE PATRIOTIQUE

Le Conseil a adopté un décret portant approbation des statuts de l'Agence Faso Boolé. Cette mutation du Service national pour le développement (SND) en Agence Faso Boolé nécessite la relecture du décret n°2024-1054/PRES/PM/MEFP du 11 septembre 2024 portant approbation des statuts particuliers du Service national pour le développement.

Les principales innovations portent sur :

- la dévolution de la tutelle technique au ministère de la Guerre et de la Défense patriotique ;
- la modification de la composition du Conseil d'administration ;
- la prise en compte du Bureau comptable matières principal ;
- la possibilité de créer plusieurs directions régionales.

L'adoption de ce décret permet à l'Agence Faso Boolé de disposer d'un cadre réglementaire adapté à l'accomplissement efficace de ses missions.

✓ AU TITRE DU MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA MOBILITE

Le Conseil a adopté un décret portant nomination d'un administrateur au Conseil d'orientation et de contrôle de l'Agence nationale de l'aviation civile (ANAC).

Ce décret permet la nomination du camarade Abdoulaye GANDEMA, Mle 211 709 Y, Commissaire divisionnaire de police, en qualité d'administrateur représentant l'État, au titre du ministère de la Sécurité, pour un premier mandat de trois (03) ans.

✓ AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Le Conseil a adopté trois (03) rapports.

Le premier rapport est relatif à un projet de décret portant relecture du décret n°99-445/PRES/PM du 07 décembre 1999 portant érection du Service national pour le développement en établissement public de l'Etat à caractère administratif. Cette relecture vise à consacrer le changement de dénomination du Service national pour le développement en Agence Faso Boolé (AFB), chargée notamment de l'organisation et de la gestion du Service national patriotique.

Le deuxième rapport concerne un projet de décret portant déclaration d'utilité publique urgente du projet de réalisation d'infrastructures de défense nationale et d'intérêt stratégique dans la zone administrative de Ouaga 2000. Le projet porte sur un site de 343 hectares 32 ares 90 centiares, situé au secteur 55, dans l'arrondissement n°12 de la commune de Ouagadougou, formant les sections 491, 492, 861, 862, 863 et 864.

Le troisième rapport porte sur l'acquisition de trois (03) immeubles au profit de l'Etat, situés dans les arrondissements n°11, n°1 et n°3 de Ouagadougou. Ces immeubles disposent respectivement de superficies exploitables de 6 130,70 m², 3 173,13 m² et 5 306,86 m². Le coût total de leur acquisition s'élève à 10 750 000 000 F CFA.

L'acquisition vise à renforcer le patrimoine immobilier de l'Etat et à améliorer les conditions d'accueil et de travail des services bénéficiaires.

✓ AU TITRE DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Le Conseil a adopté trois (03) rapports relatifs à des demandes d'agrément pour la nomination d'Ambassadeurs Extraordinaires et Plénipotentiaires auprès du Burkina Faso.

Le premier rapport concerne la nomination de Monsieur Hassan ALBALAWI, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de l'Etat de Palestine auprès du Burkina Faso, avec résidence à Bamako, en République du Mali. Le Conseil a marqué son accord.

Le deuxième rapport porte sur la nomination de Madame Keara SHAW, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire du Commonwealth d'Australie auprès du Burkina Faso, avec résidence à Accra, en République du Ghana. Le Conseil a également marqué son accord.

Le troisième rapport concerne la nomination de Monsieur Soyc CHANG, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de Corée auprès du Burkina Faso, avec résidence à Abidjan, en République de Côte d'Ivoire. Le Conseil a marqué son accord.

✓ **AU TITRE DU MINISTERE DES SERVITEURS DU PEUPLE**

Le Conseil a adopté un décret portant adoption du guide méthodologique de description des postes de travail de l'administration publique, en relecture du décret n°2018-0500/PRES/PM/MFPTPS du 19 juin 2018 portant guide méthodologique de description des postes de travail des ministères et institutions publiques.

Les principales innovations portent sur :

- l'élargissement du champ d'application aux collectivités territoriales, établissements publics de l'Etat, sociétés d'Etat, sociétés d'économie mixte à participation majoritaire de l'Etat et autorités administratives indépendantes ;
- la prise en compte des attributions spécifiques des structures publiques dans l'identification des postes ;
- la reconnaissance du profil idéal comme référence, avec la possibilité de retenir des profils disposant de compétences similaires ;
- l'adaptation des modalités d'adoption et de révision des fiches de postes afin d'alléger certaines procédures.

L'adoption de ce décret permet de disposer d'un cadre méthodologique mieux adapté à la description des postes de travail de l'administration publique.

✓ **AU TITRE DU MINISTERE DE LA JUSTICE**

Le Conseil a adopté un décret portant fixation des attributions des agents diplomatiques et consulaires en matière d'état civil et organisation de l'état civil des Burkinabè à l'étranger. Ce décret relit le décret n°445/PRES/AET du 27 août 1963 portant fixation des attributions des agents diplomatiques et consulaires de la République de Haute-Volta en matière d'état civil.

Les principales innovations portent sur :

- l'élargissement des catégories d'officiers de l'état civil aux chefs de missions diplomatiques, chefs de postes consulaires et leurs adjoints ;
- l'institution de la délégation des fonctions d'officier de l'état civil et l'encadrement de la désignation des auxiliaires ;
- la possibilité, à titre exceptionnel, de conférer la qualité d'officier de l'état civil délégué à un consul honoraire ;
- la définition de la compétence territoriale des officiers de l'état civil ;
- l'introduction de missions consulaires mobiles pour rapprocher les services d'état civil des Burkinabè résidant loin des représentations diplomatiques et consulaires.

L'adoption de ce décret permet de moderniser le cadre juridique de l'état civil consulaire, de renforcer la sécurité juridique des actes et d'améliorer l'accessibilité et la continuité du service public au profit des Burkinabè de l'extérieur.

✓ **AU TITRE DU MINISTERE DE LA SANTE**

Le Conseil a adopté un rapport relatif à deux projets de décret portant respectivement modification du décret n°2015-1624/PRES-TRANS/PM/MS/MESS/MEF du 28 décembre 2015 portant approbation des statuts particuliers des Centres hospitaliers universitaires (CHU) et du décret n°2015-1268/PRES-TRANS/PM/MS/MEF du 9 novembre 2015 portant statuts particuliers des Centres hospitaliers régionaux (CHR) du Burkina Faso.

Cette modification fait suite à la Recommandation n°2024-01/AG-EPE du 1er août 2024, issue de la 25e Assemblée générale des Etablissements publics de l'Etat (AG/EPE), qui préconise l'intégration formelle des Bureaux comptables matières principaux (BCMP) dans les statuts et organigrammes des EPE.

Les deux décrets visent ainsi à intégrer les BCMP dans l'administration hospitalière, en remplacement des anciennes directions des services généraux, tout en préservant les compétences spécifiques liées au secteur médical, notamment en matière d'hôtellerie et de maintenance.

L'adoption de ces décrets contribue à renforcer la transparence et la gestion rationnelle du patrimoine public dans les CHU et CHR, tout en harmonisant les pratiques nationales avec les directives communautaires de l'UEMOA.

✓ **AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DES CARRIERES**

Le Conseil a adopté un rapport relatif à une demande d'autorisation pour le financement de l'initiative sectorielle d'accroissement de la souveraineté énergétique.

Cette initiative vise à moderniser les équipements de transport et de distribution de l'électricité, à soutenir l'industrialisation et le développement durable des zones rurales, périurbaines et urbaines, tout en améliorant l'accès des populations à des services énergétiques abordables, conformément au Pacte national de l'énergie et au Plan RELANCE 2026-2030.

Sa mise en œuvre permettra notamment :

- de renouveler les équipements de transport et d'étendre le réseau de distribution électrique ;
- d'apporter des solutions énergétiques durables aux écoles, ménages et formations sanitaires ;
- d'assurer l'accès à l'électricité à plus de 250 000 ménages ainsi qu'aux micros, petites et moyennes entreprises ;
- de créer des opportunités d'emploi grâce à l'usage productif de l'énergie.

Le coût global de l'initiative s'élève à 104,175 milliards F CFA, financés par l'Etat burkinabè et ses partenaires.

L'adoption de ce rapport permet la mise en œuvre de l'initiative sectorielle d'accroissement de la souveraineté énergétique du Burkina Faso.

AU CHAPITRE DES COMMUNICATIONS

✓ Le ministre d'Etat, ministre de la Guerre et de la défense patriotique

Le ministre d'Etat, ministre de la Guerre et de la Défense patriotique, a rendu compte au Conseil de la deuxième réunion des ministres chargés de la Défense de la Confédération des Etats du Sahel (AES), tenue le 10 juillet 2026 à Ouagadougou.

Cette réunion s'inscrit dans la mise en œuvre de la feuille de route de l'An 2 de la Confédération, notamment à travers la poursuite de l'opérationnalisation de la Force unifiée de l'AES (FU-AES).

Les travaux ont permis d'examiner, d'adopter et de signer l'Accord sur le statut de la Force unifiée de l'AES, ainsi que d'arrêter des orientations stratégiques et opérationnelles portant notamment sur la mise en place d'un système d'alerte, la redynamisation de la cellule de communication et l'acquisition de moyens stratégiques.

✓ Le ministre d'Etat, ministre de l'Administration territoriale et de la mobilité

Le ministre d'Etat, ministre de l'Administration territoriale et de la Mobilité, a présenté au Conseil une communication relative à l'analyse de la situation pluviométrique du 1er avril au 31 juillet 2026 au Burkina Faso.

L'installation de la saison pluvieuse a été tardive à normale sur la majeure partie du pays. Les cumuls enregistrés sur la période ont été globalement déficitaires à similaires à ceux de 2025, avec toutefois des excédents dans certaines localités des régions du Goulmou, de la Tapoa, du Nakambé et dans les parties sud de Nando, Oubri, Koulsé et Liptako.

Les déficits les plus importants par rapport à 2025 ont notamment été enregistrés à Tiogo (-350 mm), Sindou (-319 mm), Kouka (-230 mm), Bondokuy (-224 mm), Orodara (-223 mm), Piéla et Loumana (-221 mm).

Comparativement à la normale 1991-2020, les cumuls ont été globalement similaires à déficitaires, avec des excédents localisés dans les régions du Bankui, du Goulmou et des Koulsé. Les hausses les plus importantes ont été relevées à Boulsa et Matiacoali (+103 mm), Bagassi (+92 mm), Koubouré (+70 mm) et Sidéradougou (+56 mm).

Pour la période août-septembre-octobre (ASO) 2026, des cumuls pluviométriques globalement normaux à tendance excédentaire sont attendus sur la majeure partie du pays. Toutefois, un risque élevé de longues séquences sèches en fin de saison est prévu sur la majeure partie du territoire, tandis que des séquences sèches courtes sont attendues dans certaines régions, notamment la Tapoa, le Goulmou, le Nakambé et le Nazinon.

La fin de la saison pluvieuse 2026 est, quant à elle, prévue tardive à tendance normale sur l'ensemble du territoire.

✓ **Le ministre de la Justice**

Le ministre de la Justice a présenté au Conseil le compte rendu des travaux de la session permanente de l'Assemblée législative du Peuple (ALP), couvrant la période du 1er janvier au 30 juin 2026.

Sur les 42 projets de loi inscrits à l'ordre du jour, 33 lois à fort impact socio-économique ont été adoptées, portant notamment sur « FASO BÜ-KAORE », le nouveau Code de l'urbanisme et de la construction, le statut de la chefferie coutumière et traditionnelle, les libertés religieuses, la réforme du Code du travail et la révision de la Charte de la transition.

Un projet de loi a été retiré, 8 sont en cours d'examen et une résolution instituant l'emblème du Parlement a été adoptée le 09 janvier 2026. Dans le cadre du contrôle de l'action gouvernementale, trois questions ont été adressées au Gouvernement, dont une orale avec débat et deux écrites.

La session a également été marquée par l'Exposé du Premier ministre sur la situation de la Nation du 30 janvier 2026, ainsi que par la présentation du Plan RELANCE 2026-2030 et du Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP) 2027-2029.

✓ **Le ministre de la Santé**

Le ministre de la Santé a fait au Conseil deux (02) communications.

La première communication est relative aux résultats du deuxième passage (P1) de la campagne de Chimio-prévention du paludisme saisonnier plus (CPS+) de l'année 2026, tenu du 23 au 26 juillet 2026 dans les 70 districts sanitaires du pays.

Sur une cible de 4 753 195 enfants âgés de 3 à 59 mois, 4 751 269 ont été traités. Les principaux résultats sont les suivants :

- 51 % des enfants traités sont de sexe féminin ;
- 91 % ont été traités à domicile et 7 % en site fixe avancé ;
- 69 effets indésirables mineurs ont été notifiés, sans aucun cas grave ;
- 600 tests de diagnostic rapide (TDR) ont été réalisés chez les enfants de 5 à 9 ans ;
- 1 377 282 concessions ont été visitées, permettant d'identifier 948 832 gîtes, dont 679 181 détruits, soit 71,58 %.

La digitalisation communautaire de la campagne a également été mise en œuvre dans six districts sanitaires : Bankui, Kombissiri, Pô, Saponé, Ténado et Manga, améliorant la disponibilité, la qualité et la promptitude des données.

La seconde communication porte sur l'organisation de la 26^e Assemblée générale ordinaire de l'Association africaine des centrales d'achats de médicaments essentiels (ACAME), prévue les 25 et 26 septembre 2026 à Ouagadougou.

L'évènement sera notamment marqué par le lancement des activités commémoratives des 30 ans de l'ACAME, les préparatifs de la 5^e édition du Forum africain sur le renforcement de la chaîne d'approvisionnement des produits de santé (FARCAPS), la désignation du nouveau Directeur Exécutif de l'ACAME et une rencontre des directeurs généraux des centrales d'achats des pays membres de l'AES en vue d'élaborer une feuille de route sur les achats groupés.

L'organisation de cette rencontre à Ouagadougou contribuera à renforcer le positionnement du Burkina Faso en matière de souveraineté sanitaire et dans la chaîne africaine d'approvisionnement des produits de santé.

✓ **Le ministre de l'Industrie, du commerce et de l'artisanat**

Le ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat a fait au Conseil une communication relative à l'organisation de la 18^e édition du Salon international de l'artisanat de Ouagadougou (SIAO), prévue du 30 octobre au 08 novembre 2026.

Placée sous le thème « Artisanat africain et industrialisation : quelle synergie pour une meilleure organisation et valorisation des produits locaux et du patrimoine culturel ? », cette édition prévoit plusieurs innovations, notamment l'opérationnalisation du e-SIAO, permettant la réservation, le paiement et l'attribution des stands, ainsi que l'acquisition des tickets et badges d'entrée en ligne.

Elle prévoit également le renforcement du Village de la Confédération des Etats du Sahel (AES), du SIAO KIDS et de la communication internationale à travers les représentations diplomatiques du Burkina Faso.

✓ **Le ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation**

Le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a présenté au Conseil les résultats des candidats du Burkina Faso à la 48^e session des Comités consultatifs interafricains (CCI) du CAMES, tenue à Ciudad de la Paz (Djibloho), en République de Guinée Equatoriale.

Les travaux des Comités techniques spécialisés se sont déroulés en ligne du 29 juin au 24 juillet 2026, suivis de la réunion ordinaire de validation du Comité consultatif général, tenue du 29 au 31 juillet 2026.

Sur 430 candidatures examinées pour l'inscription sur les différentes listes d'aptitude, le Burkina Faso a enregistré 412 inscrits, soit un taux de réussite de 95,81 %. Ce résultat marque une nette progression par rapport à 2025, où 318 candidats avaient été admis.

Avec ces performances, le Burkina Faso se classe premier parmi les pays membres du CAMES. Le Conseil a félicité les lauréats pour ces résultats.

COTE D'IVOIRE

Le mercredi 09 septembre 2026, un Conseil des Ministres s'est tenu de 11h 00 à 13h35, au Palais de la Présidence de la République à Abidjan, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République, Chef de l'Etat.

AU CHAPITRE DES MESURES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

- ✓ **Au titre du Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget, en liaison avec le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme et le Ministère de l'Emploi, de la Protection Sociale et de la Formation Professionnelle**

Le Conseil a adopté une ordonnance modifiant la loi n°2018-574 du 13 juin 2018 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la Caisse des Dépôts et Consignations de Côte d'Ivoire (CDC-CI), ainsi que le projet de loi de ratification y afférent.

Cette ordonnance vise à renforcer les moyens opérationnels de la CDC-CI afin d'accroître sa capacité à mobiliser des ressources financières additionnelles au profit de l'Etat pour le financement de l'économie nationale.

Elle prévoit notamment l'élargissement du périmètre des ressources mobilisables par la CDC-CI, ainsi que l'attribution de la propriété définitive et de la gestion des sommes déposées dans ses livres et frappées de prescription.

Elle renforce également les pouvoirs de la CDC-CI en lui conférant des moyens de coercition financiers et administratifs à l'encontre des obligés qui contreviennent à la législation ou contournent les procédures en vigueur.

- ✓ **Au titre du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, en liaison avec le Ministère de la Culture et de la Francophonie**

Le Conseil a adopté un décret portant ratification de l'Accord entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie dans le domaine de la Culture, signé le 09 décembre 2025 à Abidjan.

Cet accord établit un cadre durable de coopération en matière d'échanges artistiques et culturels, de mobilité des créateurs et de développement de coproductions cinématographiques et audiovisuelles.

Il offre également de nouvelles perspectives aux créateurs ivoiriens sur le marché mauritanien, notamment dans les secteurs du cinéma, de la musique, de l'édition, du design et du numérique.

La ratification de cet accord s'inscrit dans le respect des engagements internationaux de la Côte d'Ivoire, notamment ceux pris sous l'égide de l'UNESCO, en faveur de la protection des biens culturels et de la diversité des expressions culturelles.

✓ **Au titre du Portefeuille de l'Etat et des Entreprises Publiques, en liaison avec le Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie**

Le Conseil a adopté un décret autorisant la création de la filiale PETROCI CI-26, en vue de la reprise et de l'exploitation du Bloc pétrolier CI-26, Champ Espoir.

Constituée sous la forme d'une société anonyme entièrement détenue par PETROCI HOLDING, la société PETROCI CI-26 est chargée de reprendre et d'assurer l'exploitation du bloc, à la suite de l'expiration de l'autorisation accordée aux précédents opérateurs.

Conformément à la législation applicable aux sociétés d'Etat, le décret approuve la reprise des actifs pétroliers concernés et leur exploitation par PETROCI CI-26 pour le compte de l'Etat.

✓ **Au titre de l'Environnement et de la Transition Ecologique, en liaison avec le Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières et le Ministère des Eaux et Forêts**

Le Conseil a adopté un décret portant création de la Réserve Naturelle Volontaire de la Société des Caoutchoucs de Grand-Béréby (SOGB).

Ce décret s'inscrit dans le cadre du renforcement de la politique de protection et de conservation de la diversité biologique, notamment à travers l'encouragement des initiatives privées et l'extension du réseau national d'aires protégées.

Cette nouvelle aire protégée, qui abrite des espèces de flore endémiques ouest-africaines ainsi que des espèces remarquables de faune, est constituée de seize (16) îlots de forêts du domaine rural, couvrant environ 4 000 hectares au sein du complexe agro-industriel de la SOGB, dans la Sous-préfecture de Grand-Béréby, Département de San-Pedro.

AU CHAPITRE DES COMMUNICATION

✓ **Au titre du Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle, en liaison avec le Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget**

Le Conseil a adopté une communication relative au contrat de partenariat public-privé entre la République de Côte d'Ivoire et la société ZIPLINE SARL, signé en décembre 2025.

Cette convention porte sur la construction et l'exploitation de dix (10) centres de stockage et de distribution de produits médicaux, notamment des intrants stratégiques et des produits sanguins, par drones, afin d'assurer un approvisionnement régulier et sécurisé des établissements sanitaires situés dans les zones difficiles d'accès.

Le déploiement du réseau s'effectuera en deux phases :

- la première phase, sur 27 mois, prévoit l'ouverture du Centre Pilote de Daloa et des sites de Biankouma, San Pedro et Kouto ;

- la deuxième phase prévoit l'extension à six (06) centres supplémentaires dans le District Autonome d'Abidjan et les régions de l'Indenié-Djuablin, du Gbêkê, du Kabadougou, du Bélier et du Gontougo.

Le projet bénéficie d'un don du Gouvernement américain pour la mise en place des infrastructures et d'un financement de l'Etat destiné à couvrir les prestations.

AU CHAPITRE DES DIVERS

Le prochain Conseil des Ministres se tiendra le mercredi 23 septembre 2026, à Abidjan.

GUINEE BISSAU

A la date du 10 septembre 2026, aucune information nouvelle sur une réunion du Conseil des ministres bissau-guinéen n'a été publiée.

MALI

A la date du 10 septembre 2026, aucune information nouvelle sur une réunion du Conseil des ministres du Mali n'a été publiée depuis celle mercredi 2 septembre 2026.

NIGER

A la date du 10 septembre 2026, aucune information nouvelle sur une réunion du Conseil des ministres du Niger n'a été publiée depuis celle du 21 août.

SENEGAL

Le Conseil des Ministres s'est exceptionnellement tenu le jeudi 10 septembre 2026, au Palais de la République, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Bassirou Diomaye Diakhar FAYE, Président de la République.

AU TITRE DE LA COMMUNICATION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Le Chef de l'Etat a fait au Conseil une communication portant sur plusieurs points.

✓ Suivi de la mise en œuvre territoriale des actions du Gouvernement

Le Président de la République a félicité le Premier Ministre pour sa Déclaration de Politique générale ainsi que les membres du Gouvernement pour la clarté de la feuille de route présentée. Il a demandé l'accélération de la mise en œuvre des réformes et actions annoncées,

en mettant l'accent sur la protection du pouvoir d'achat, la maîtrise des finances publiques et l'efficacité des services publics.

Il a instruit le Gouvernement d'accentuer la territorialisation des politiques publiques, avec l'implication des élus et acteurs communautaires, et d'accélérer les projets à fort impact dans les domaines de l'éducation et de la formation, du désenclavement et de la souveraineté alimentaire, de l'industrialisation et de l'emploi des jeunes et des femmes, ainsi que de l'accès à l'eau, à l'électricité, aux services numériques et aux soins de qualité.

Le Chef de l'Etat s'est notamment félicité de la réception de 153 ambulances médicalisées et a demandé d'accélérer les programmes de logements sociaux, notamment à travers la révision des modalités de mise à disposition des prêts DMC.

✓ **Accélération de la mise en œuvre du Plan Diomaye pour la Casamance**

Le Président de la République a réaffirmé le caractère stratégique du pôle-territoire regroupant Ziguinchor, Kolda et Sédhiou dans le cadre de l'Agenda national de Transformation Sénégal 2050. Il a demandé l'évaluation de la mise en œuvre du Plan Diomaye pour la Casamance (PDC) et le renforcement des ressources du CNAMS, du PUMA et de l'ANRAC, notamment pour la sécurisation des zones de production et le désenclavement des zones frontalières.

Une réunion interministérielle d'évaluation et de relance du PDC sera organisée sous la présidence du Premier Ministre.

✓ **Préparation des commémorations du 24^e anniversaire du naufrage du « Joola »**

Le Chef de l'Etat a demandé au Gouvernement de prendre les dispositions nécessaires, en concertation avec les familles des victimes et les rescapés, pour assurer la bonne organisation des cérémonies de commémoration du 24^e anniversaire du naufrage du « Joola », ainsi que l'accès aux lieux de mémoire, notamment au Musée national dédié aux victimes à Ziguinchor.

✓ **Renforcement du dialogue et du partenariat Etat-secteur privé**

À la suite de son audience du 03 septembre 2026 avec le Conseil national du Patronat (CNP), le Président de la République a salué la contribution du secteur privé au développement économique et à la création d'emplois.

Il a demandé au Gouvernement de renforcer le dialogue avec le secteur privé, d'améliorer le climat des affaires et de poursuivre les réformes relatives notamment au Code général des Impôts, au Code des Douanes, à l'apurement de la dette intérieure, à l'accès des PME/PMI à la commande publique et aux réformes foncières.

Il a également insisté sur le développement de la formation duale, la relance du tourisme et du Crédit hôtelier, ainsi que la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre du New Deal Technologique.

Avant fin octobre 2026, le Gouvernement devra finaliser, avec les organisations du secteur privé, le projet de loi d'orientation sur le patriotisme économique et le projet de Stratégie portuaire nationale, notamment en veillant au respect du calendrier des infrastructures portuaires de Ndayane et Bargny-Sendou.

✓ **Agenda du Président de la République et coopération internationale**

Le Président de la République a annoncé qu'il présidera, le 12 septembre 2026, la cérémonie de remise de la Flamme olympique dans le cadre des JOJ Dakar 2026 et a demandé au Gouvernement d'assurer le bon déroulement de son passage dans les différentes régions.

Il effectuera ensuite une visite de travail à Washington les 14 et 15 septembre 2026, puis une visite officielle à Abu Dhabi les 16 et 17 septembre 2026.

AU TITRE DE LA COMMUNICATION DU PREMIER MINISTRE

La communication du Premier Ministre a porté sur la mise en œuvre de la Déclaration de Politique générale (DPG) du 8 septembre 2026, en cohérence avec le Référentiel Sénégal 2050 et les attentes exprimées par l'opinion publique.

Le Premier Ministre a rappelé les cinq engagements majeurs de la DPG :

- le redressement des comptes publics ;
- la restauration de l'État de droit ;
- le renforcement de la souveraineté ;
- la résolution des difficultés des populations ;
- l'équité territoriale et sociale.

Il a demandé au Gouvernement d'adopter une culture de résultat, fondée sur une supervision étroite des dossiers stratégiques et des projets catalytiques. Les ministres chefs de file devront transmettre, au plus tard le 24 septembre 2026, les projets d'arrêté primatorial portant création des groupes de projets, chaque programme devant être rattaché à au moins l'un des cinq engagements. La première réunion du Comité interministériel de suivi de l'Agenda national de Transformation Sénégal 2050 est prévue durant la première quinzaine d'octobre 2026, en préparation du Conseil présidentiel.

Concernant le redressement des comptes publics, le Premier Ministre a insisté sur :

- la mise en œuvre des mesures correctives liées au misreporting dans le délai convenu avec le FMI ;
- le dépôt à l'Assemblée nationale du projet de loi de finances rectificative 2026 au plus tard le 15 septembre 2026 ;
- la soumission au Conseil des Ministres du projet de loi de finances 2027 le 30 septembre 2026.

Il a également demandé la relance du processus de rationalisation des entités du secteur parapublic, à travers la réunion prochaine du Comité ad hoc chargé du dossier et l'élaboration d'une feuille de route.

Par ailleurs, SENUM-SA, sous la supervision de la Primature, devra mettre en place un système d'information et de veille destiné à recueillir et prendre en charge les préoccupations des populations, en s'appuyant sur l'administration, les services déconcentrés, les collectivités territoriales et les mécanismes de dialogue citoyen.

Enfin, le Premier Ministre a souligné la nécessité de maintenir la dynamique engagée par la DPG à travers un dialogue renforcé avec les partenaires sociaux et les acteurs de la société, notamment le patronat, les syndicats, les organisations de la société civile, la presse et le Conseil consultatif des Jeunes du Sénégal, dans le cadre notamment du suivi du Pacte national de stabilité pour une croissance inclusive et durable.

AU TITRE DE LA COMMUNICATION DES MINISTRES

Le Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement a fait une communication sur la situation actualisée de la gestion des inondations.

AU TITRE DES TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

Le Conseil a examiné et adopté :

- le projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier la convention d'entraide judiciaire en matière civile et commerciale entre le Gouvernement de la République du Sénégal et le Gouvernement de la République de Gambie, signée le 1er août 2023, à Banjul ;
- le projet de loi relative à l'autonomisation économique des femmes.

TOGO

A la date du 10 septembre 2026, aucune information nouvelle sur une réunion du Conseil des ministres du Togo n'a été publiée depuis celle mercredi 26 août.

Disclaimer

Le présent document ne constitue pas une offre de contrat, une sollicitation, un conseil ou une recommandation de la part de la SA2IF, en vue d'une quelconque transaction. Les informations contenues dans le présent document sont communiquées à titre purement informatif et n'ont aucune valeur contractuelle. Elles ne reflètent qu'un document de synthèse de tous les communiqués de conseil des ministres de la zone UMOA lus par les équipes de la SA2IF et elles sont sujettes à des modifications à tout moment et sans préavis.